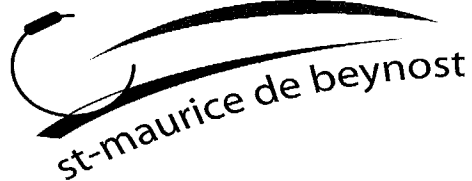


Mis en ligne le : 18 SEP. 2025

Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2025-132

Objet : Permis de stationnement

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6 ;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu la demande de l'entreprise SERFIM TIC ;

Considérant que pour le bon déroulement des travaux de pose de bornes d'information dynamiques voyageur, il faille délivrer une autorisation d'occuper le domaine public au 6 avenue de la Gare afin d'y faire stationner un camion grue

ARRÊTE :

Article 1 :

Bénéficiaire :

La présente autorisation est accordée à l'entreprise SERFIM TIC.

Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 2 :

Autorisation :

L'entreprise SERFIM TIC est autorisée à stationner un camion grue pour la pose de bornes d'information dynamiques voyageur entre le 20 et le 25 octobre 2025



Folio N°:

Article 3 :

Durée :

Le présent permis de stationner est accordé à titre précaire et révocable.
Il rentre en application entre le 20 et le 25 octobre pour une durée d'une heure.

Article 4 :

Responsabilité :

L'entreprise SERFIM TIC est civilement responsable de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait ou à l'occasion de l'autorisation.

L'entreprise SERFIM TIC s'engage à respecter les articles 2 et 3 de l'autorisation. A défaut elle sera mise en demeure de s'y conformer et le cas échéant sanctionnée suivant l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 5 :

Notification :

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- SERFIM TIC ;
- CCMP ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le jeudi 18 septembre 2025.

Pour le maire empêché
Le 1^{er} adjoint

Claude CHARTON

